

Le Monde, 13 septembre 2013

Le gouvernement reporte la réforme pénale après les élections municipales

Pour le ministre Alain Vidalies, le calendrier parlementaire est déjà trop rempli

Le projet de réforme pénale ne sera pas voté avant les municipales ; le ministre des relations avec le Parlement, Alain Vidalies, a écarté, mercredi 11 septembre, la possibilité de faire examiner le texte par les députés et les sénateurs avant le mois de mars, pour des raisons de calendrier.

« L'Assemblée nationale et le Sénat ne siègent que jusqu'au 28 février », en raison de la campagne électorale, a indiqué le ministre à Questions d'Info (LCP-France Info-Le Monde-AFP). Aujourd'hui, l'emploi du temps est aux trois quarts rempli, parce que la Constitution oblige à faire le budget et la loi de financement de la Sécurité sociale avant fin décembre. Ensuite, « en janvier, on fait la loi d'orientation agricole, la réforme de la formation professionnelle, et après la loi sur l'artisanat. Ce sont des textes passés depuis longtemps en conseil des ministres ».

Le seul texte qui concerne la justice et qui sera adopté avant la fin de l'année touche à la collégialité de l'instruction, une réforme constamment repoussée et qui doit impérativement entrer en vigueur avant 2014. Alain Vidalies réfute tout calcul politique dans le report du projet, à la suite du premier ministre qui maintient que le calendrier des réformes n'a rien à voir avec le calendrier électoral. On peut évidemment en douter. La réforme pénale est un sujet particulièrement sensible, sur lequel il est difficile de communiquer parce que complexe, et dont la droite attend de grands bénéfices politiques.

Christiane Taubira était de son côté prête à ferrailer dès l'adoption du texte par le conseil des ministres, prévue le 2 octobre. « Une telle réforme, qui a agité et mobilisé à ce point, doit pouvoir être discutée dès

que possible par la représentation nationale, avait indiqué la garde des sceaux au Monde le 2 septembre. Je ne vois pas quels arguments pourraient s'y opposer. L'intérêt électoral n'est pas de mentir aux gens. Ce serait non seulement de l'irrespect envers nos concitoyens, mais une faute éthique et une erreur politique. » La chancellerie indique aujourd'hui qu'elle n'a pas la maîtrise du calendrier.

« Petits calculs électoraux »

Jean-Jacques Urvoas, le président de la commission des lois à l'Assemblée, avait lui estimé qu'il ne fallait pas « faire de fétichisme sur le calendrier ». Son homologue au Sénat, Jean-Pierre Sueur, assurait au contraire que « le Parlement devra être saisi du texte sans tarder ». Les deux commissions vont cependant commencer sans attendre à étudier le texte et à procéder aux auditions.

Sans préjuger de l'avis du Conseil d'Etat, qui devrait être transmis au gouvernement le 26 septembre, il reste beaucoup de points à éclaircir dans la réforme. D'autant que la plupart des arbitrages, après la passe d'armes cet été entre Manuel Valls, le ministre de l'intérieur, et la chancellerie, ont été faits sans que l'étude d'impact n'ait été bouclée. L'estimation des conséquences de la réforme sur le nombre de détenus repose ainsi plus sur un pari que sur un calcul.

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a regretté mercredi que « dix-huit mois après l'alternance politique, l'immobilisme et les petits calculs électoraux semblent malheureusement avoir pris le pas sur les engagements de campagne et la nécessité de réformer une justice à bout de souffle ».

FRANCK JOHANNES